

**Seizième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**  
**(22 avril – 3 mai 2013)**

**Tuvalu**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**  
Genève, le mercredi 24 avril 2013 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

31

Je remercie la délégation de Tuvalu pour la présentation de son rapport national.

La France salue le volontarisme dont fait preuve Tuvalu en matière de défense des droits de l'Homme malgré des défis économiques, financiers et environnementaux structurels. Elle salue notamment l'action du Tuvalu, afin de lutter contre la pauvreté et promouvoir l'accès quasi universel aux services de santé ainsi qu'à l'éducation.

La France souhaiterait formuler les recommandations suivantes à Tuvalu :

- 1/ Ratifier au plus tôt les principales conventions internationales en matière de droits de l'Homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels puis assurer leur mise en œuvre effective.
- 2/ Transposer en droit interne les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que celles de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- 3/ Introduire dans la Constitution, l'interdiction de la discrimination fondée sur le genre et le sexe, au même titre que la discrimination raciale ou religieuse.
- 4/ Adopter des lois appropriées pour combattre les violences faites aux femmes en général et les violences domestiques en particulier.
- 5/ Renforcer le bon fonctionnement du Bureau de l'Avocat en le soutenant financièrement et techniquement, afin que chacun puisse avoir le droit à un procès équitable et à une représentation.

Je vous remercie./.